

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 4 juillet 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absente :

Madame Magalie Joncas, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2016.
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2016-07-A, 2016-07-B, 2016-07-C, 2016-07-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2016-06.
5. Embauche d'une secrétaire au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
6. Embauche d'un journalier-opérateur 1 au Service des travaux publics.
7. Embauche d'un journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics.
8. Renouvellement de mandats de membres au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Ajout d'un véhicule de service au Service de sécurité incendie - Centre de gestion de l'équipement roulant.
10. Permission de voirie afin d'effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale – Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
11. Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat.
12. Appui à la tenue de " La Journée Terry Fox " - 18 septembre 2016.
13. Participation à " La Journée compte-gouttes " - 15 juillet 2016.
14. Atteinte de l'autonomie alimentaire.

15. Entente relative à l'intégration du terrain de l'école de la Pommeraie dans la réglementation municipale à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
16. Entente relative à l'utilisation des stationnements des pavillons de l'école Au-Fil-de-l'Eau à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Entente intermunicipale relative à l'embauche d'un technicien en prévention à intervenir entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park.
18. Ajout du lot 4 914 104 au cadastre du Québec à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire.
19. Demande au Bureau des délégués aux cours d'eau des Municipalités régionales de comtés de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains - Entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons.
20. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016 du conseil municipal jeunesse.
21. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 février 2016 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme.
22. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} juin 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 juin 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-51, 2016-52, 2016-53, 2016-55, 2016-57, 2015-93 et 2016-05.
25. Plans d'implantations et d'intégration architecturale numéros 2016-56 et 2016-58.
26. Demande de dérogation mineure 2016-06 concernant le 835, chemin Rouillard.
27. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1222.
28. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant l'acquisition du lot 3 365 525 au cadastre du Québec.
29. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendement le règlement concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Adoption du règlement numéro 881-8, intitulé: "Règlement modifiant le règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire".
31. Adoption du règlement numéro 1183-1, intitulé: "Règlement amendement le règlement numéro 1183 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité".

32. Adoption du règlement numéro 1227, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'éclairage de rue, d'aménagements paysagers et des travaux connexes sur le boulevard Honorius-Charbonneau et sur la rue du Centre-Civique (du boulevard Honorius-Charbonneau jusqu'à l'extrémité de la rue en rond-point) ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions huit cent quarante-quatre mille dollars (2 844 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
33. Adoption du règlement numéro 1228, intitulé: " Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cinq cent soixante-quinze mille dollars (575 000,00 \$) afin de le porter à deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) ".
34. Contrôle qualitatif des matériaux pour les contrats relatifs à la construction d'une nouvelle caserne incendie - mandat.
35. Octroi du contrat AM 16013 - Jeux d'eau et autres aménagements dans les parcs.
36. Octroi du contrat BA 16-02 - Contrat d'entretien en climatisation, chauffage et ventilation.
37. Octroi du contrat CU 16-01 - Fourniture audio-éclairage pour le Pavillon à être construit dans le parc des Maires.
38. Octroi du contrat ING 2016-08 - Construction d'une caserne incendie.
39. Octroi du contrat TI 2016-01 - Rehaussement du système téléphonique.
40. Soumission relative au contrat TP 16-08 - Services professionnels en ingénierie - Mise à niveau du garage municipal.
41. Questions de l'assistance.
42. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2016 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

2016-243

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant les points suivants:

- 1.1 Questions de l'assistance
- 40.1 Reconduction du protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Et en retirant le point suivant:

- 9. Ajout d'un véhicule de service au Service de sécurité incendie - Centre de gestion de l'équipement roulant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Travaux chemin de la Montagne – pénalités en cas de retard
Mme Carole Blouin	Consultations – plan d'urbanisme Densification de la zone A-16 Étude de circulation réalisée – résultats CCPMAD
Mme Lise Vadnais	Réglementation sur les chiens dangereux
M. André Michel	Accès au parc de l'Érablière-Cardinal
M. Jean-Pierre Bessette	Membres du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme
M. Brazeau	Densification de la zone A-16 Consultations effectuées auprès des citoyens – méthodologie utilisée
M. Éric Devin	Cahier spécial – 50 ^e anniversaire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

2016-244

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-245

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2016-07-A, 2016-07-B, 2016-07-C, 2016-07-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-07-A, au montant de 3 338 210,81 \$, numéro 2016-07-B, au montant de 1 779,19 \$, numéro 2016-07-C, au montant de 512 904,20 \$, numéro 2016-07-D, au montant de 314 500,71 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-07, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 juin 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 2 juin 2016 au 29 juin 2016.

2016-246

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-06

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-06 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 29 juin 2016 soit et est approuvé par ce conseil.

2016-247

EMBAUCHE - SECRÉTAIRE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier de secrétaire au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Claudia Chartrand, employée surnuméraire au sein du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, a les qualifications et l'expérience requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Claudia Chartrand au poste régulier de secrétaire au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 9), et ce, à compter du ou vers le 5 juillet 2016.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 22 juin 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 22 juin 2016.

2016-248

EMBAUCHE - JOURNALIER-OPÉRATEUR 1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance à un poste régulier de journalier-opérateur 1 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Bessette, employé régulier à titre de journalier-opérateur 3 au sein du Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, a les qualifications et l'expérience requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur René Bessette au poste régulier de journalier-opérateur 1 au Service des travaux publics, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 9), et ce, à compter du ou vers le 5 juillet 2016.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 22 juin 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 23 juin 2016.

2016-249

EMBAUCHE - JOURNALIER-OPÉRATEUR 3 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance à un poste régulier de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Beaudin, employé surnuméraire à titre de journalier-opérateur 3 au sein du Service des travaux publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, a les qualifications et l'expérience requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Philippe Beaudin au poste régulier de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, à compter du ou vers le 5 juillet 2016.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 22 juin 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 23 juin 2016.

2016-250

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE les mandats de mesdames Christine Imbeau et Andrée Lamontagne, de même que ceux de messieurs Daniel Carpentier et Marcel Leboeuf, à titre de membres du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCDCT) venaient à échéance le 2 juin 2016.

CONSIDÉRANT QUE les quatre membres ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle les mandats, à titre de membres du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de mesdames Christine Imbeau, Andrée Lamontagne et de monsieur Daniel Carpentier, pour une période de deux ans, soit du 3 juin 2016 au 2 juin 2018, et de monsieur Marcel Leboeuf, pour une période d'un an, soit du 3 juin 2016 au 2 juin 2017.

2016-251

PERMISSION DE VOIRIE POUR INTERVENTIONS - RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LES ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux d'urgence ou effectuer des travaux de projets planifiables sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et les autres exigences particulières apparaissant à la permission de voirie n° 2506-BOU-16-0609, pour un montant ne dépassant pas 10 000,00 \$ quant aux situations d'urgence ou de 25 000,00 \$ quant à des projets planifiables.

Que le directeur général, ou l'un des directeurs, du Service de l'ingénierie, du Service des travaux publics, du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, soient et sont autorisés à signer pour l'obtention du permis d'intervention quant aux situations d'urgence pour des travaux de 10 000,00 \$ et moins.

Que le directeur général, soit et est autorisé à signer pour l'obtention du permis d'intervention quant à des projets planifiables pour des travaux de 25 000,00 \$ et moins.

Que la présente résolution est valide pour une période de douze mois à compter de la date d'approbation des présentes.

Que le maire soit autorisé à signer la section " Engagement de l'intervenant " relative à cette permission de voirie n° 2506-BOU-16-0609.

2016-252

DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX POUR LE CLIMAT

CONSIDÉRANT QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à:

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en oeuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;

- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en oeuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir " l'Engagement de Paris " présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

2016-253

PARTICIPATION À " LA JOURNÉE TERRY FOX "

CONSIDÉRANT QUE la Clinique de réadaptation du faubourg située à Mont-Saint-Hilaire organise " La Journée Terry Fox " qui se tiendra sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire le 18 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour l'organisation de cette activité de financement destinée à amasser des fonds qui suivront à la recherche pour vaincre le cancer, le comité organisateur souhaite obtenir le support logistique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie l'activité " La Journée Terry Fox " organisée par la Clinique de réadaptation du faubourg qui se déroulera sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, le 18 septembre 2016, et contribue aux besoins logistiques requis pour la tenue de cette activité, notamment par le prêt d'équipement dont la signalisation.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire requière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, tout permis permettant la circulation des participants sur les routes sous la responsabilité dudit Ministère.

2016-254

PARTICIPATION À " LA JOURNÉE COMPTE-GOUTTES "

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2016 de la " Journée compte-gouttes " organisée dans le cadre du Programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement se déroulera le 15 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE la consommation d'eau est un enjeu important à Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire participe à " La Journée compte-gouttes " qui se tiendra le 15 juillet 2016 visant à suspendre toute forme d'arrosage sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, et qu'à cette fin, la Ville de Mont-Saint-Hilaire ne procède à aucun arrosage le 15 juillet prochain et demande à ces fournisseurs et aux citoyens de la municipalité de poser le même geste.

2016-255

ATTEINTE DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'insécurité alimentaire affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide alimentaire est croissante sur le territoire de la Table de concertation en sécurité alimentaire des Patriotes.

CONSIDÉRANT QU'entre 2011 et 2014, on enregistre une hausse de 30,52 % de ménages qui ont fait une demande d'aide alimentaire sur ledit territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser la sécurité alimentaire de façon efficace, il est préférable d'aller au-delà du don alimentaire et de miser sur le développement des compétences et des habiletés en alimentation des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'achat local est réellement bénéfique pour l'économie et contribue à la réduction de l'impact environnemental;

CONSIDÉRANT QUE notre pouvoir d'achat pour se nourrir sainement est directement influencé par les autres dépenses difficilement compressibles, dont le logement, l'électricité et le transport;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle à jouer pour aider leur population à atteindre l'autonomie alimentaire qui se définit comme étant une prise en charge individuelle et collective visant l'accessibilité à une nourriture de qualité et à un meilleur contrôle du système alimentaire ainsi que pour lutter contre la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE l'autonomie alimentaire repose sur quatre piliers: l'accessibilité alimentaire, le pouvoir de choisir, le respect et l'action collective;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires du milieu se sont entendus sur une vision régionale dans le cadre du Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire favorise l'atteinte de l'autonomie alimentaire et qu'en vue de l'atteinte de cet objectif:

- la Ville a procédé récemment à l'aménagement d'un jardin communautaire pour ses citoyens;
- la Ville autorise à certains endroits sur son territoire des kiosques de vente de produits maraîchers où sont accessibles des fruits et des légumes frais produits localement.

2016-256

ENTENTE RELATIVE À L'INTÉGRATION DU TERRAIN DE L'ÉCOLE DE LA POMMERAIE DANS LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE - COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Patriotes exploite un établissement scolaire (école de la Pommeraie) sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Patriotes demande à la Ville de Mont-Saint-Hilaire et autorise cette dernière à faire appliquer la signalisation en place au stationnement situé sur le terrain de l'école de la Pommeraie;

CONSIDÉRANT l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'intégrer à sa réglementation municipale les règles relatives au stationnement des véhicules sur un terrain privé après avoir obtenu le consentement du propriétaire de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'entente, intitulée: " Entente relative à l'intégration du terrain de l'école de la Pommeraie dans la réglementation municipale sur la circulation ", à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ladite entente est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Daniel Desroches, directeur général, contenue dans son rapport en date du 22 juin 2016.

2016-257

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES STATIONNEMENTS DES PAVILLONS DE L'ÉCOLE AU-FIL-DE-L'EAU - COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT le développement commercial et institutionnel dans le Vieux Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'un besoin en stationnements publics sera à combler dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a fait une demande auprès de la Commission scolaire des Patriotes afin d'utiliser, à des fins publiques, les stationnements des Pavillons Desrochers et Hertel de l'école Au-Fil-de-l'Eau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'entente, intitulée: " Entente relative à l'utilisation d'espaces appartenant à la Commission scolaire des Patriotes pour usage à titre de stationnement public ", à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ladite entente est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Daniel Desroches, directeur général, contenue dans son rapport en date du 22 juin 2016.

2016-258

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN PRÉVENTION ENTRE LES VILLES DE MONT-SAINT-HILAIRE ET OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT QUE les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park désirent embaucher un technicien en prévention pour agir au sein de leur Service de sécurité incendie respectif et ainsi partager le temps de travail de cette ressource entre les deux villes et établir les conditions relatives à la répartition des contributions financières;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la signature d'une entente entre les deux villes précitées est requise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'entente, intitulée: " Entente intermunicipale relative à l'embauche d'un technicien en prévention ", à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Ville d'Otterburn Park, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ladite entente est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 23 juin 2016.

2016-259

AJOUT DU LOT 4 914 104 (PARTIE DU PARC DE L'ÉRABLIÈRE-CARDINAL) À LA RÉSERVE NATURELLE DU PIÉMONT-DU-MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2013-354 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2013, par laquelle la Ville de Mont-Saint-Hilaire demandait l'ajout du lot 5 393 256 au cadastre du Québec (parc de l'Érablière-Cardinal), à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'un terrain adjacent audit lot ne faisait pas partie de la résolution;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain portant le numéro de lot 4 914 104 au cadastre du Québec fait partie du parc de l'Érablière-Cardinal et possède les mêmes caractéristiques que le lot 5 393 256 au cadastre du Québec précité;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, le lot 4 914 104 au cadastre du Québec devrait être ajouté à la réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme par cette résolution sa volonté ferme d'obtenir la reconnaissance de réserve naturelle pour les terrains en piémont du mont Saint-Hilaire et enclenche les procédures visant à faire reconnaître le lot existant 4 914 104 au cadastre du Québec, comme réserve naturelle au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) et de déposer une demande en ce sens au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

De mandater madame Anne-Marie Piérard, directrice des Services juridiques et greffière, à titre de personne responsable, et que cette dernière soit autorisée, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire seconde la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches.

2016-260

ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DE LA RIVIÈRE DES HURONS

CONSIDÉRANT QU'une demande d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la coordonnatrice aux cours d'eau de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu confirme le besoin d'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons;

CONSIDÉRANT QUE cette branche de la rivière des Hurons parcourt le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau est sous la juridiction du Bureau des délégués aux cours d'eau des Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et Municipalité régionale de comté des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QU'un règlement de taxation doit être adopté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au Bureau des délégués aux cours d'eau des Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et Municipalité régionale de comté des Maskoutains de procéder à l'entretien de la branche 4 de la rivière des Hurons.

Que ce conseil est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels dans la branche 4 de la rivière des Hurons soient déterminés par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la municipalité.

Que ce conseil accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir au prorata des superficies contributives au bassin versant via un règlement de taxation en conséquence.

2016-261

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2016 DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNESSE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2016 du conseil municipal jeunesse de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-262

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 février 2016 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2016-001 : Projet d'une route signalisée agro-touristique
- 2016-002 : Rédaction d'une politique culturelle et de développement touristique

2016-263

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} juin 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2016-11-R : Recyclage des capsules de café de type " Nespresso ".

2016-264

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 21 JUIN 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 juin 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-265

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-51, 2016-52, 2016-53, 2016-55, 2016-57, 2015-93 ET 2016-05

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 21 juin 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-51 : 18, rue Brunet
Plans et recommandation 2016-91-R (annexe A)
- PIIA 2016-52 : 451, chemin des Moulins
Plans et recommandation 2016-92-R (annexe B)
- PIIA 2016-53 : 800, rue du Château
Plans et recommandation 2016-93-R (annexe C)
- PIIA 2016-55 : 256, rue des Voyageurs
Plans et recommandation 2016-95-R (annexe D)
- PIIA 2016-57 : 248, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2016-97-R (annexe E)
- Révision PIIA 2015-93 : 1305, rue Brière
Plans et recommandation 2016-99-R (annexe F)
- Révision PIIA 2016-05 : 1373, rue Brière
Plans et recommandation 2016-100-R (annexe G)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " G " pour en faire partie intégrante.

2016-266

PLANS D'IMPLANTATIONS ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-56 ET 2016-58 - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 21 juin 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-56 : 878, rue des Bernaches
Plans et recommandation 2016-96-R (annexe A)
- PIIA 2016-58 : 536, rue du Sommet
Plans et recommandation 2016-98-R (annexe B)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure numéro 2016-06 concernant le 835, chemin Rouillard :

Aucune intervention.

2016-267

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-06 - 835, CHEMIN ROUILLARD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2016-06 présentée par le propriétaire de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 835, chemin Rouillard, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale de 4,16 mètres alors que le règlement de zonage numéro 845 indique que les ateliers de production agricole doivent être implantés à au moins 5,0 mètres d'une ligne de lot, permettant ainsi une dérogation de 0,84 mètre, et ce, afin de rendre conforme l'emplacement existant dudit atelier de production agricole et de permettre son agrandissement, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 2 juin 2016, portant le numéro de minute 17752, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-268

CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1222

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1222, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de voirie, de drainage et des travaux connexes sur la rue de Montplaisant et la place Bruyère ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de sept cent quatre-vingt-seize mille dollars (796 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est approuvé par ce conseil.

2016-269

AVIS DE PRÉSENTATION - ACQUISITION DU LOT 3 365 525 - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE

Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant l'acquisition du lot 3 365 525 au cadastre du Québec afin d'y construire une école primaire sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2016-270

AVIS DE PRÉSENTATION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Avis de présentation est donné par le conseiller Joseph Côté à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-271

RÈGLEMENT NUMÉRO 881-8 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 881-8, intitulé : " Règlement modifiant le règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire " .

2016-272

RÈGLEMENT NUMÉRO 1183-1 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1183-1, intitulé : " Règlement amendant le règlement numéro 1183 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité " .

2016-273

RÈGLEMENT NUMÉRO 1227 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1227, intitulé : " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'éclairage de rue, d'aménagements paysagers et des travaux connexes sur le boulevard Honorius-Charbonneau et sur la rue du Centre-Civique (du boulevard Honorius-Charbonneau jusqu'à l'extrémité de la rue en rond-point) ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux millions huit cent quarante-quatre mille dollars (2 844 000,00 \$) nécessaire à cette fin " .

2016-274

RÈGLEMENT NUMÉRO 1228 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le règlement numéro 1228, intitulé: " Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cinq cent soixante-quinze mille dollars (575 000,00 \$) afin de le porter à deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) " .

2016-275

SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - CASERNE INCENDIE - LABO S.M. INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015-421 par laquelle le conseil approuvait le contrat ING 2016-22, pour l'année 2016, concernant les services professionnels en ingénierie pour le contrôle qualitatif des matériaux avec la firme Labo S.M. inc.;

CONSIDÉRANT QUE de tels services sont nécessaires dans le cadre des contrats entourant le projet de construction de la nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE, plus précisément, ces services sont requis dans le cadre des contrats ING 2016-06 pour la démolition du bâtiment sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ING 2016-07 pour la compaction dynamique du sol et ING 2016-08 pour la construction de la nouvelle caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le budget proposé par la firme Labo S.M. inc., au montant de 59 768,14 \$, incluant les taxes, pour le contrôle de la qualité des matériaux, dans le cadre des contrats ING 2016-06 pour la démolition du bâtiment sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ING 2016-07 pour la compaction dynamique du sol et ING 2016-08 pour la construction de la nouvelle caserne incendie.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 6 juin 2016.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande IN 16015, au montant de 59 768,14 \$, incluant les taxes, soit payable à même le règlement numéro 1224 (poste budgétaire 58-218-12-241), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-276

OCTROI DU CONTRAT AM 16013 - JEUX D'EAU ET AUTRES AMÉNAGEMENTS DANS LES PARCS - LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Constructions et Pavage Jeskar inc., au montant de 797 470,31 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat AM 16013, pour la fourniture de jeux d'eau et autres aménagements dans les parcs, en retirant les articles 15.3 (chemin en pierre) ainsi que les articles 24.1 et 24.2 (sentier en poussière de pierre), étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de messieurs Marc Dufour, chef de division, parc et espaces verts, et Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans leur rapport en date du 4 juillet 2016.

Que les dépenses, décrites au bon de commande AM 16013, au montant total de 730 337,42 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-795-92-499, pour un montant de 49 280,63 \$, incluant les taxes, à même le règlement numéro 1209 (poste budgétaire 58-218-12-093), pour un montant de 86 829,19 \$, incluant les taxes, et à même le règlement numéro 1225 (poste budgétaire 58-218-12-253), pour un montant de 594 227,60 \$, incluant les taxes, et la dépense décrite au bon de commande AM 16016, au montant de 67 132,89 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-277

OCTROI DU CONTRAT BA 16-02 - ENTRETIEN EN CLIMATISATION, CHAUFFAGE ET VENTILATION - BÂTIMENTS DE LA VILLE - CLIMATISATION CHAUFFAGE SOREL-TRACY INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Climatisation Chauffage Sorel-Tracy inc., au montant de 31 370,93 \$, incluant les taxes, sur la base des tarifs unitaires soumis dans le cadre du contrat BA 16-02 pour l'entretien en climatisation, chauffage et ventilation des bâtiments de la Ville, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 4 juillet 2016 au 3 juillet 2017.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 27 juin 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 16029, pour la période du 4 juillet au 31 décembre 2016, au montant total de 11 669,96 \$, incluant les taxes, soit payable à même les postes budgétaires 02-810-00-531, 02-811-00-531, 02-811-00-532, 02-812-00-533, 02-814-00-531, 02-815-00-533, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-278

OCTROI DU CONTRAT CU 16-01 - FOURNITURE AUDIO-ÉCLAIRAGE POUR LE PAVILLON DU PARC DES MAIRES - SISCOM INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de SISCOM inc., au montant de 20 833,16 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat CU 16-01, pour la fourniture audio-éclairage pour le pavillon Isaac Vandandaigue qui sera construit dans le parc des Maires, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 22 juin 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande CU 16009, au montant de 20 833,16 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-991-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-279

OCTROI DU CONTRAT ING 2016-08 - CASERNE INCENDIE - NOUVELLE CONSTRUCTION - CONSTRUCTIONS BÂTIMENTS QUÉBEC (BQ) INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Constructions Bâtiments Québec (BQ) inc., au montant de 6 748 699,81 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2016-08, pour la construction de la nouvelle caserne incendie, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que l'approbation de la soumission est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation définitive du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 23 juin 2016.

Que les dépenses, décrites au bon de commande IN 16017, au montant total de 6 748 699,81 \$, incluant les taxes, soient payables à même le règlement numéro 1224 (poste budgétaire 58-218-12-243), pour un montant de 6 673 462,88 \$, incluant les taxes, et à même le règlement numéro 1224 (poste budgétaire 58-218-12-246), pour un montant de 75 236,93 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-280

OCTROI DU CONTRAT TI 2016-01 - REHAUSSEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE - CONNEX QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de CONNEX Québec inc., au montant de 65 568,19 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TI 2016-01, pour le rehaussement du système téléphonique, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 29 juin 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande TI 16002, au montant de 65 568,19 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-911-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-281

REJET SOUMISSION CONTRAT TP 16-08 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - MISE À NIVEAU DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'ouverture le 9 mai 2016 des soumissions pour le contrat TP 16-08 relativement à la fourniture de services professionnels en ingénierie afin d'accompagner la firme d'architecture mandatée pour le contrat de mise à niveau du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier son appel d'offres et revoir les différentes étapes prévues en lien à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil rejette la soumission reçue le 9 mai 2016 concernant le contrat TP 16-08 relativement à la fourniture de services professionnels en ingénierie afin d'accompagner la firme d'architecture mandatée pour le contrat de mise à niveau du garage municipal.

2016-282

RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES - COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire ont signé un " Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles, sportives ", le 2 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole prévoyait qu'il se renouvelait d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne à l'autre un avis à l'effet contraire, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de l'entente ou d'un renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a adopté une résolution le 10 mars 2015, transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire en date du 13 mars 2015, l'avisant qu'elle ne renouvelait pas le protocole au terme du renouvellement se terminant le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont présentement en cours entre les parties afin de convenir d'un nouveau protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte de reconduire le " Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives ", signé le 2 septembre 2003, entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, aux mêmes conditions y apparaissant, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016, afin de permettre la tenue des activités prévues au cours des mois à venir, au bénéfice des élèves et des citoyens.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner

Interdictions prévues par la réglementation
Outil de développement sur l'agriculture -
Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-
Richelieu

M. Delorme

Association avec la Ville d'Otterburn Park – piscine
extérieure

M. Jean-Luc Halde

Cahier spécial - 50^e anniversaire de la Ville de Mont-
Saint-Hilaire
Mosaïque à l'entrée de la Ville
Heures d'ouverture - parc de l'Érablière-Cardinal

2016-283

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 15.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**